

COMMUNE DE GUELTAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 17 septembre à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Gueltras, sous la présidence de Mr Jean-Yves QUENTEL, Maire.

En exercice : 15
Présents : 12
Représenté : 3
Votants : 15

Présents : MOIZIARD Paola, LE JALLE Christophe, HENO Stéphane, LE ROUX Anna, RUND Christian-Jacques, HERBAUX Patrick, MOREAU Hélène, BERNARD Elouan, BERNARDI Christophe, SCRAIGN Ludovic, Anna LE ROUX

Absents excusés : Séverine LE GLAUNEC – Christelle DURAND – Mathias LAFFOSSE

Pouvoir : Christelle DURAND donne pouvoir à Jean-Yves QUENTEL
Mathias LAFFOSSE donne pouvoir à Christophe LE JALLE
Séverine LE GLAUNEC donne pouvoir à Laurence PROUVOST

Secrétaire de séance : Laurence PROUVOST

Date de la convocation le 11/09/2026

Date d'affichage le 11/09/2026

Certifié exécutoire le 18/09/2026

52-2026 REVISION DES TARIFS DE LA SALLE ELLEBORE
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DE032026

Le Maire rappelle la délibération DE032026 du 5 mars 2026 relatif aux tarifs de location de la salle Ellebore et propose de réviser les tarifs comme suit :

	JOURNÉE (EN SEMAINE)	LE WEEK-END	FORFAIT MÉNAGE	HEURE MÉNAGE SUPPLÉMENTAIRE/H
PARTICULIERS - ENTREPRISES DE GUELTAS	300€	500€	150€	35€
ASSOCIATIONS DE GUELTAS	Gratuit dans la limite de 2 manifestations par an, au-delà : 200€ 300€		150€	35€
PARTICULIERS EXTÉRIEURS	350€	800€	150€	35€
ASSOCIATIONS - ENTREPRISES EXTÉRIEURES	300€	500€	150€	35€
ASSOCIATIONS - ENTREPRISES EXTÉRIEURES	CLUB OU CUISINE UNIQUEMENT 50€			
OPTION VIDÉOPROJECTEUR	50€ (caution de 1500€)			

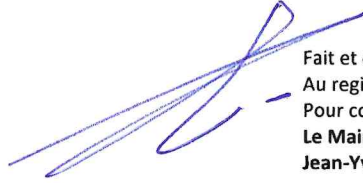


RENSEIGNEMENTS & RÉSERVATIONS
AU 02 97 51 53 34
OU PAR MAIL À ACCUEIL@MAIRIE-GUELTAS.FR

Demande 30% du paiement à la réservation. Annulation sans raisonvalable facturée 100€. La convention de location exige une caution de 800€ pour la Salle Ellebore et 1500€ pour la mise à disposition du vidéoprojecteur.

La Salle Ellebore est mise à disposition gratuitement pour les familles d'obsèques dont la personne décédée habite à Gueltas.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte les nouveaux tarifs de location ci-dessus définis.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Yves QUENTEL

